



PROCÈS-VERBAL N°2

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : vendredi 12 septembre 2025

Présent(s) : Monsieur Daniel SALDANA, Président CRTIS,

Madame Claudette AGERT,

Monsieur Janick BARBUSSE, Gérard BLANCHET, Jean Pierre FAURE, José GARCIA, Philippe GLORIES,

Excusé(s) : Messieurs Gérard ARBERET, José DUARTE, Didier LAFOND, Lilian GRIALOU, André REALLAND, Sauveur ROMAGNOLE,

Assistant : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

PROCHAINE REUNION LE 13 OCTOBRE 2025

RAPPEL

- La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.
- La CRTIS rappelle qu'aucune compétition (quelle qu'elle soit) ne peut être programmée sur une installation non classée. L'utilisation d'une installation non classée en compétition peut entraîner la responsabilité des organisateurs en cas d'accident et un risque d'insécurité juridique en cas de recours.

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public

A.A.C. : Attestation Administrative de Capacité

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

SYN : Terrain Synthétique

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ARZENS - STADE AIMÉ AMIEL - NNI 110180101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 18/05/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 28/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 14/04/2025 par la CRTIS,
- A.O.P. du 02/04/2004,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 12/09/2035.

MOUSSAN - COMPLEXE SPORTIF ROGER CANTIER - NNI 112580101

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 02/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 10/01/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 11/09/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 12/09/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

AIGUES VIVES - Stade Municipal 2 - NNI 110010101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 28/04/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 11/09/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 12/09/2035.

CAUNES MINERVOIS - Stade Maurice Jourtau - NNI 110810101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 02/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 10/01/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 11/09/2025 par la CRTIS,
- A.O.P. du 31/03/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 12/09/2035.

ESPERAZA - STADE JEAN BIART - NNI 111290101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 22/08/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 22/08/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 12/09/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

NARBONNE - PARC DES SPORTS DE L' AMITIÉ 3 - NNI 112620103

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 12/09/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

FITOU - SALLE PLURIVALENTE FITOU - NNI 111449901

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/12/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 07/08/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 476 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFUTSAL 3 jusqu'au 12/09/2029.

ESPERAZA - STADE JEAN BIART - NNI 111290101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 22/08/2025

Etude photométrique en date du 26/01/2024

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 120 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 06/06/2029.

2.2 Confirmation de classement

CARCASSONNE - GYMNASE CHARLES CROS - NNI 110699901

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFutsal 3 jusqu'au 11/03/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 25/08/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 455 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFUTSAL 3 jusqu'au 12/09/2029.

MONTREAL - Stade Municipal Des Plaines - NNI 112540101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 20/03/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/01/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 29/08/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 76 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 12/09/2027.

CARCASSONNE - STADE JEAN-CLAUDE MAZET - NNI 110690101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 06/02/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 25/08/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 384 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 12/09/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT AVEYRON FOOTBALL

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LA CAVALERIE - STADE MUNICIPAL N° 2 - NNI 120630102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/09/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/09/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 162 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12/09/2027.

SAVIGNAC - Stade Municipal 1 - NNI 122630101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/09/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 09/08/2025

Etude photométrique en date du 05/09/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 176 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.62

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12/09/2029.

2.2 Confirmation de classement

NANT - STADE DU VIALARET - NNI 121680101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 04/06/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/09/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/09/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 131 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.32

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.58

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 12/09/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

AUBIN - STADE RENÉ GRES - NNI 120130102

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 26/06/2029

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande d'**AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 01/08/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 10/04/2025

Dimension de l'aire de jeu : 102m x 60m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 20 m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 66°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46.5

Facteur de maintenance : 1

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 206 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.65

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.83

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

PONT DE SALARS - STADE DE LA RIVIÈRE - NNI 121850101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 17/06/2030

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 06/12/2026

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 12/08/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 12/08/2025

Dimension de l'aire de jeu : 105m x 65m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 16

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 64°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46

Facteur de maintenance : 1

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 280 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.62

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LAVELANET - STADE ÉRIC SPÉCIA 1 - NNI 91600101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/08/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 03/09/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 35 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.15

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.34 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairage moyen horizontal (35 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (75 lux / Art 3.2.1)

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.34) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.

2.2 Confirmation de classement

LAVELANET - STADE PAUL BERGÈRE - NNI 91600201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 25/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 28/08/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 197 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12/09/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT DE L'HERAULT

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

COMBAILLAUX - STADE MUNICIPAL - NNI 340820101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 12/09/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

CLAPIERS - STADE HÉLIOS GUIJARRO 2 - NNI 340770102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 08/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/10/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 04/11/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 159 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 04/11/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

MONTPELLIER - Stade François Lanot - NNI 341721101

L'éclairage de cette installation est référencé EEntrainement jusqu'au 12/10/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/05/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 06/07/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 168 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.38

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.58

A réception de l'étude photométrique l'éclairage de cette installation pourra être classé pour 4 ans.

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 12/09/2027.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST HILAIRE DE BRETHMAS - STADE PAUL DOUARCHE - NNI 302590101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 16/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 04/09/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 12/09/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

ST CHAPTES - STADE MUNICIPAL - NNI 302410101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 28/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 25/08/2025 par la CDTIS,

- A.A.C. du 18/08/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 12/09/2035.

ST PRIVAT DES VIEUX - COMPLEXE SPORTIF DES VAUPIANS 2 - NNI 302940102

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 04/08/2025, et du document transmis :

Visite effectuée le 02/09/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 12/09/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

CENDRAS - STADE DE L' ABBAYE - NNI 300770101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 30/04/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 27/08/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 12/09/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

PUJAUT - COMPLEXE SPORTIF J. ROUCHETTE 2 - NNI 302090102

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 28/04/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 04/09/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 12/09/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

ST HIPPOLYTE DU FORT - STADE ANDRÉ MOLINES - NNI 302630101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 28/04/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 05/09/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 12/09/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

ST DIONISY - STADE MUNICIPAL - NNI 302490101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 16/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 09/09/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 12/09/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

ALES - STADE LOUIS RAFFIN - NNI 300070601

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 30/04/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 10/09/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 12/09/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

LEDIGNAN - STADE ÉRIC LAFONT - NNI 301460101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 13/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 11/09/2025 par la CRTIS,

- A.A.C. du 09/09/2025,

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- le non respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré (mesuré à 2,20m en haut et en bas et 1,70m à droite).

Au regard des éléments transmis, la Commission référence l'installation en retrait de classement à la date de la notification. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

ST HIPPOLYTE DU FORT - STADE LE PRADET - NNI 302630201

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 04/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 28/04/2025, et du document transmis :

Visite effectuée le 11/09/2025 par la CRTIS,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44m en tous points (relevé à 2,37m).

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- le non respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré (mesuré à 2m en haut et en bas).

Au regard des éléments transmis, la Commission référence l'installation en retrait de classement à la date de la notification. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

ST GERVAIS - STADE MUNICIPAL1 - NNI 302560101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 16/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 02/09/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 12/09/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

ST GERVASY - STADE LES AIRES - NNI 302570101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 16/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 28/08/2025 par la CRTIS,
- A.A.C. du 19/08/2025,

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- le non respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré (mesuré à 1,50m et 1,20m).

Au regard des éléments transmis, la Commission référence l'installation en retrait de classement à la date de la notification. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

BAGNOLS SUR CEZE - STADE JEAN MERMOZ - NNI 300280201

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 28/04/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 29/08/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 12/09/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

GOUDARGUES - STADE MUNICIPAL - NNI 301310101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 11/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 22/08/2025 par la CRTIS,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44m en tous points (relevé à 2,35m et 2,44m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 12/09/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

BOISSIERES - STADE MUNICIPAL1 - NNI 300430101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 28/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 20/08/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 19/08/2025,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,44m et 2,00m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 12/09/2035.

CONNAUX - STADE DE CAMBAJONC - NNI 300920101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 11/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28/08/2025 par la CDTIS,

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- le non respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré (mesuré à 2,40m en haut et en bas).

Au regard des éléments transmis, la Commission référence l'installation en retrait de classement à la date de la notification. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

PORTE - STADE DE L'AFFENADOU - NNI 302030101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 30/04/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 27/08/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 12/09/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

MOUSSAC - STADE MUNICIPAL1 - NNI 301840101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 14/08/2035

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 12/09/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 11/09/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 12/09/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ST JULIEN DE PEYROLAS - STADE MUNICIPAL - NNI 302730101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 20/08/2025

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 11/09/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 20/08/2025

Dimension de l'aire de jeu : 105m x 65m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 66°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45.7

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 160 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT GERS FOOTBALL

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

VIC FEZENSAC - STADE HAT-TRICK - NNI 324620301

Cette installation est classée Niveau FOOT A5 SYN jusqu'au 25/03/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A5 en date du 16/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 29/08/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A5 SYN jusqu'au 12/09/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

VIC FEZENSAC - PARC DES SPORTS DES ACACIAS 1 - NNI 324620101

Cette installation est classée Niveau T3 PN jusqu'au 16/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 02/09/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 02/09/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 12/09/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

AIGNAN - STADE JEAN GUILLOUNNEAU - NNI 320010101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/09/2025

Etude photométrique en date du 15/03/2024

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 191 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.66

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.83

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12/09/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

AURIGNAC - COMPLEXE SPORTIF ANDRE SERVAT - NNI 310280102

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 en date du 11/08/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28/08/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 12/09/2035.

1.2 Confirmation de classement

TOULOUSE - COMPLEXE SPORTIF RANGUEIL 2 - NNI 315554002

Cette installation est classée Niveau FOOT A5 jusqu'au 15/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A5 en date du 16/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 09/09/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A5 jusqu'au 12/09/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

ST MARTORY - STADE JEAN GAUBERT - NNI 315030101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 16/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 08/09/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 12/09/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

LACROIX FALGARDE - STADE UGO SADACA - NNI 312590101

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 24/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 13/12/2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 11/09/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 12/09/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

PINSAGUEL - STADE GILBERT ESCOULA - NNI 314200101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 19/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 16/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 10/09/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 12/09/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ST LYS - SALLE DU COSEC - NNI 314999901

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/01/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 27/08/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 298 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.57

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFUTSAL 4 jusqu'au 13/11/2026.

2.2 Confirmation de classement

CAZERES - STADE FRANÇOIS VIALELLE - NNI 311350201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 14/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 26/08/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 126 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12/09/2027.

CAZERES - PARC DES SPORTS STADIUM 1 - NNI 311350101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/09/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 04/09/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 225 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 12/09/2027.

LARROQUE - STADE HENRI GRAMOND - NNI 312760101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 20/05/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/01/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 28/08/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 128 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 12/09/2027.

POINTIS INARD - Stade Jérôme Coassin - NNI 314270101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 04/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/06/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 28/08/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 103 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 12/09/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

LHERM - STADE ANDRÉ LASCOURS 2 - NNI 312990102

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau EEntrainement jusqu'au 09/11/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01/09/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 10/09/2025

Etude photométrique en date du 27/10/2023

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 162 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12/09/2029.

LE FOUSSERET - STADE JEAN TOURNAN - NNI 311930101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 14/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/03/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 29/08/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 158 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.29 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.48 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.29) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.48) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 12/09/2027.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

ESTANCARBON - STADE MUNICIPAL - NNI 311750101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 14/10/2028

Reprise du dossier, décision CRTIS du 14/10/2024,

Après réception, de l'étude photométrique en date du 07/03/2019

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 153 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2028.

TOULOUSE - STADE RIGAL - NNI 315552101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 27/04/2028

L'éclairage de cette installation est référencé EEntrainement jusqu'au 09/07/2027

La Commission prend connaissance de la demande d'**AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 01/09/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 06/02/2025

Dimension de l'aire de jeu : 105m x 62m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 65°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Facteur de maintenance : 1

ECLAIREMENT moyen horizontal (EhM) : 247 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.63

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.82

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

LOURDES - COMPLEXE SPORTIF FRANCOIS ABADIE - NNI 652860102

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 11/06/2030

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 07/02/2027

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 01/09/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 01/09/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100m x 65m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 15m

Nombre total de projecteurs : 16

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 70°

Température de couleur (kelvin) : 5000 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 50

Facteur de maintenance : 1

ECLAIREMENT moyen horizontal (EhM) : 208 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient

conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

MONTAUBAN - GYMNASSE LOUIS SABATIE - NNI 821219904

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 3 en date du 29/08/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 08/09/2025 par la CDTIS,
- A.O.P. du 23/06/2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 3 jusqu'au 12/09/2035.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

LAVIT - STADE ALBAN DUPUY 1 - NNI 820970101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 27/08/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/09/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 167 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12/09/2029.

GRISOLLES - COMPLEXE SPORTIF CHAPELITOU 1 - NNI 820750301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 04/09/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 192 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12/09/2027.

MAS GRENIER - STADE DE LA GREZE 1 - NNI 821050101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 20/08/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 206 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12/09/2027.

MOLIERES - STADE DU MALIVERT 1 - NNI 821130101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 25/08/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 27/08/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 212 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.48) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12/09/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

NEGREPELISSE - PARC DES SPORTS LAUZEL 2 - NNI 821340202

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 06/06/2035

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 11/08/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 21/05/2025

Dimension de l'aire de jeu : 105m x 68m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 20 m

Nombre total de projecteurs : 16

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 62°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46

Facteur de maintenance : 1

ECLAIREMENT moyen horizontal (EhM) : 334 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.81

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.90

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ALBI - STADE LAGRÈZE 1 - NNI 810040601

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 26/10/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 24/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 08/09/2025 par la CDTIS,
- Attestation administrative de capacité du 02/06/2020,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 12/09/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

VALDERIES – Stade MUNICIPAL – NNI 813060101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 27/06/2027

A la suite de la visite de conformité de la CDTIS en date du 4 SEPTEMBRE 2025, concernant la mise en place d'un filet pare-ballon, pour dossier FAFA, et des photos transmises,

La Commission notifie que les travaux ont bien été réalisés et confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 27/06/2027.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

LABASTIDE ROUAIROUX - STADE FRÉDÉRIC BOURGUET - NNI 811150101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 08/02/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/04/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/09/2025

Etude photométrique en date du 17/10/2023

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 151 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12/09/2029.

SAIX - STADE ÉLIE CASTELLE 1 - NNI 812730101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 01/07/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/09/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 12/09/2025

Etude photométrique en date du 18/12/2024

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 163 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12/09/2029.

BRASSAC - STADE LALANDE - NNI 810370101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 13/09/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 129 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12/09/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

